



Parti socialiste
prilly

Interpellation : quelle est l'information transmise à la population prillérane concernant ses droits sociaux ?

La LASV (loi sur l'aide sociale vaudoise), entrée en vigueur en 2006, définit les compétences respectives des associations régionales d'action sociale et des agences communales d'assurances sociales. Selon le site de l'Etat de Vaud¹, l'agence d'assurances sociales apporte des informations et un soutien à tout citoyen ayant des demandes concernant :

- l'assurance vieillesse et survivants (AVS) (rentes, affiliations et cotisations, certificat d'assurance)
- l'assurance invalidité (AI)
- les prestations complémentaires AVS / AI
- les allocations perte de gain en cas de service ou maternité (APG)
- les allocations de maternité ou familiales
- les subsides à l'assurance-maladie de base
- les prestations complémentaires pour familles (PC Familles)
- les prestations de la rente-pont

Il s'agit là d'un droit accessible à tout citoyen dont l'état de santé et/ou la situation socio-économique lui permet d'avoir accès à ces prestations.

Cependant, force est de constater – et il suffit pour cela de questionner le personnel des CMS ou les directions d'EMS – qu'il y a encore trop souvent des personnes n'ayant pas eu accès aux prestations auxquelles elles avaient droit. La situation est identique concernant d'autres publics-cibles comme les familles à bas revenus, etc...

Sans du tout remettre en cause ici le travail des professionnels de l'agence AAS de Prilly, et celui du CSR, nous demandons à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il une autre information transmise à toute la population prillérane que le texte présenté sur le site communal (services sociaux, aide sociale communale et ARASPE)?²
2. Comment a été prévue la communication entre services (AAS, CSR, ORP, Pro Senectute, Pro infirmis) de manière à ce que le « filet social » fonctionne ?
3. Quels seraient les moyens d'information optimaux à mettre en place, en complément de ceux cités ci-dessus, et touchant l'entier de la population prillérane mais aussi les différents publics cibles ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses.

Pour le groupe socialiste
P. Clivaz Luchez

¹ <https://www.vd.ch/themes/aides-financieres-et-soutien-social/trouver-une-agence-dassurance-sociale-aas/liste-des-agences-dassurances-sociales>

² <https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/cohesion-sociale/services-sociaux/aide-sociale-communale>